



Le Mardi 7 avril 2015

**MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400**

☎ 02 98 68 53 49    📠 02 98 68 55 89

E-mail : [mairie.plougourvest@wanadoo.fr](mailto:mairie.plougourvest@wanadoo.fr)

**- Compte-rendu du Conseil Municipal -**

*Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la Mairie, le Mardi 7 avril 2015 à 19h00, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux sauf Christelle CORVEZ.*

**TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE DES PRIMEVÈRES  
ET ROUTE DE KERDUFF**

Monsieur le Maire débute le Conseil municipal en nommant Bernard JEZEGOU, Secrétaire de séance.

- **1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.**

Le compte-rendu de la réunion du jeudi 12 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

- **2/ Compte-rendu des commissions communales et extra-communales**

Monsieur le Maire et les délégués ont fait le compte rendu des différentes réunions communales et intercommunales.

- **3/ Situation des travaux sur la commune**

Monsieur le Maire a fait le point sur les travaux en cours. Les enrobés pour la structure Multisports seront réalisés le 9 avril par l'entreprise COLAS de Morlaix. La structure Multisports devrait être installée vers la mi-avril.

- **4/ Travaux d'effacement de réseaux Rue des Primevères et Route de Kerduff**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques Rue des Primevères et Route de Kerduff. Pour la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune afin de fixer le montant de la participation de la commune. Le montant total des travaux s'élève à 195 000 € TTC. La participation de la commune s'élèvera à 54 500 € TTC. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent le projet de réalisation des travaux pour un montant de 195 000 € TTC sous maîtrise d'ouvrage du SDEF.

- **5/ Redevance d'Occupation du Domaine Public**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier

1956. Il propose de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation soit un taux de revalorisation de 28,60%. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adoptent cette proposition.

- **6/ Aliénation et vente d'une partie de la VC 29 au profit de M. DELESTRE Hugues et de M. et Mme LE SANN André**

Monsieur le Maire propose de vendre à M. DELESTRE Hugues de Plougourvest et à M. et Mme LE SANN André de Bodilis une partie de la VC n°29, au droit de l'habitation de M. DELESTRE Hugues à Pontigou, à 1€ le m<sup>2</sup>. Les frais de bornage seront à la charge de M. DELESTRE et les frais de notaire à la charge des 2 acquéreurs. Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent cette vente.

- **7/ Essor Breton**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée sur l'organisation de la course cycliste l'Essor Breton le dimanche 10 mai 2015. La commune accueillera la départ et l'arrivée de la dernière étape. Monsieur Le Maire insiste sur la sécurité à mettre en place tout au long de cette journée.

*La Séance est levée à 19h40.*